

NOTE D'INFORMATION SUR LE RECRUTEMENT DE CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE DANS L'ACADEMIE DE RENNES

RENTREE DE SEPTEMBRE 2023

A NOTER: L'ACADEMIE DE RENNES INSCRIT LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITE AU CŒUR DE SES PROCESSUS RH ET NOTAMMENT DE SA POLITIQUE DE RECRUTEMENT.

1-FONCTIONS DU CONSEILLER EN FORMATION CONTINUE (CFC)

Nommé auprès du Recteur, placé sous l'autorité du Délégué Régional Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAFPIC), le Conseiller en Formation Continue (CFC) est un conseiller technique du réseau Formation Continue de l'Education Nationale.

Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie des groupements d'établissements (GRETA-CFA) dans le cadre de la politique académique de développement de la Formation Continue, de l'Apprentissage, des contrats d'objectifs et des plans de développement des GRETA-CFA et du projet des établissements membres.

Il exerce son activité au niveau local dans un GRETA-CFA de l'académie, auprès du Chef d'établissement support qu'il conseille sur l'ensemble des aspects de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (FPTLV).

Quel que soit le cadre géographique de son intervention, il est un agent de développement qui participe à la conception, à la réalisation, à l'animation des actions mises en œuvre, par les établissements scolaires. Grâce à ses actions auprès des partenaires de l'Education Nationale, il favorise la contribution des GRETA-CFA au développement des territoires.

Il convient de souligner que les fonctions assurées par le CFC de par leur nature nécessitent une grande disponibilité et occasionnent des déplacements fréquents au niveau régional.

En contrepartie de ces sujétions spéciales, est attribuée mensuellement une **indemnité forfaitaire**, actuellement de **8 792,11 euros par an (brut), soit 732,68 euros brut** par mois (*Arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 20 février 1990*).

D'autre part, afin de garantir une continuité de service des GRETA-CFA à l'égard des stagiaires et du monde professionnel, les congés annuels des CFC sont soumis à l'approbation du DRAFPIC.

2 - MODALITÉS DE RECRUTEMENT

A la date du dépôt de candidature, peuvent postuler :

- Les personnels titulaires ou contractuels de la catégorie A relevant du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse ou d'un autre ministère.
- > Les personnels titulaires ou contractuels de la catégorie A des trois fonctions publiques.
- Les CFC confirmés des autres académies
- Les personnes possédant, au minimum, un diplôme (ou un titre homologué) de niveau 6 (licence) au moment de l'inscription et justifiant d'une expérience dans le domaine de la formation.

La réunion d'information se déroulera le 1er mars 2023 de 14H à 16H

en présentiel à la DSDEN 35 Auditorium Donzelot 4 rue Kléber – 35000 Rennes

ou par visioconférence

cliquez ici pour accéder à la visio conférence







Le dossier de candidature est à télécharger du 2 mars au 14 avril 2022 inclus, sur le site de l'académie de Rennes: dossier de candidature

Le dossier de candidature dûment complété, et accompagné obligatoirement des pièces listées ci-dessous, est à envoyer par voie électronique à : recrutements.greta@ac-rennes.fr:

- Photo
- Parcours professionnel (page 6)
- ➤ Motivations (page 7)
- > CV (pour toutes les demandes de dossiers)
- > Compte-rendu de visite en GRETA (sauf dérogations à la page 3)
- > Avis du supérieur hiérarchique (sauf dérogations à la page 3)
- > Diplôme possédé, niveau 6 (Bac + 3) au minimum (pour les personnes Non-Titulaires de la fonction publiques ou hors fonction publique)
- > Certificat ou arrêté rectoral de qualification aux fonctions de CFC (pour les CFC confirmés)

3 - PROCÉDURE ET CALENDRIER DE RECRUTEMENT

PREMIERE PHASE: ELABORATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures incomplets ou reçus après le 15 avril 2023. (Date du mail faisant foi) ne pourront être examinés.



Le dossier de candidature (Retrait sur le site de l'académie de Rennes) envoyé par le candidat vers la boite mail recrutements.greta@ac-rennes.fr se compose de deux parties :

1. Le dossier administratif (partie 1)

Il doit être complété dans toutes ses rubriques de manière manuscrite.

A noter : les rubriques « le parcours professionnel », page 5 du dossier de candidature, et « les motivations », page 6 du dossier de candidature, peuvent être complétées de façon numérique.

Il permet au candidat de se présenter à travers les items suivants :

- > Certifications / Diplômes obtenus,
- > Activités dans les domaines économique, éducatif, social et culturel,
- > Formation continue personnelle : stages, formation de formateurs d'adultes, recherches, préparation d'examens ou de concours.
- Expérience avérée et réussie en qualité de formateur d'adultes, participation à des expériences pédagogiques originales en formation continue et en apprentissage.
- > Expérience professionnelle ou stages longs dans l'industrie, le commerce, ...

Le candidat y exprime, également, sa motivation pour la fonction de CFC

Pour les candidats appartenant à la fonction publique (<u>titulaires ou agent contractuel</u>), ce dossier doit être complété par l'avis du supérieur hiérarchique direct (Inspecteur d'académie - Directeur des services départementaux de l'Education Nationale, Chef d'établissement, Inspecteur de l'Education Nationale, Directeur de Centre d'Information et d'Orientation, Chef de service, Chef d'établissement, ...).

Pour les candidats qui n'exercent pas dans la fonction publique, le dossier est à transmettre sans cet avis.

2. Le compte-rendu de visite en GRETA (partie 2) – manuscrit ou numérique.

Le candidat devra rencontrer <u>un **CFC** en activité dans un **GRETA**</u> de son choix (académie de Rennes ou autre). L'entretien avec le CFC ne devra pas excéder une heure.

ATTENTION:

- > Par mesure d'équité et pour respecter le principe de neutralité, un candidat exerçant en GRETA ne devra pas rencontrer un CFC de ce même GRETA.
- > Dans le cas de dépôt de candidatures successives, un <u>nouveau</u> compte-rendu de visite en GRETA devra être joint à chaque candidature.

Lors de cette rencontre, le candidat interrogera le CFC sur sa mission au sein du GRETA, ses interlocuteurs internes et externes, le cadre dans lequel il exerce ses fonctions.

Il pourra compléter les informations tirées de cet entretien par une documentation relative au GRETA concerné.

Le candidat devra joindre au dossier administratif, une note de quatre pages maximum (cf page 7 du dossier de candidature). Cette note se composera de trois parties:

- > Contexte économique et social dans lequel s'inscrit le GRETA visité ;
- Compréhension des activités menées par le CFC rencontré;
- Expression par le candidat des compétences qu'il pourrait mobiliser dans le cadre d'un GRETA en qualité de CFC ;

Le candidat devra joindre également l'attestation remplie par le CFC rencontré (cf page 8 du dossier de candidature).

NB: Les CFC confirmés des autres académies, les agents faisant fonction de CFC dans l'académie de Rennes et les candidats retenus sur la liste 2022/2023 aux fonctions de CFC dans l'académie de Rennes sont dispensés de ce compte-rendu de visite.

Après étude des dossiers reçus, une première liste de candidats retenus pour les entretiens sera établie par une commission de recrutement académique.

Les candidats retenus pour les entretiens à l'issue de la première phase seront avisés par courriel au plus tard le 5 mai 2023.

DEUXIÈME PHASE: ENTRETIENS

Les candidats retenus à l'issue de la première phase seront reçus en <u>entretien</u> par la commission

de recrutement académique devant laquelle ils pourront développer les éléments de leur candidature.

Ces entretiens individuels auront lieu en mai 2023, à Rennes (les modalités d'organisation pourront être modifiées en fonction du contexte sanitaire).

A l'issue de ces deux phases la <u>liste annuelle</u> aux fonctions de CFC dans l'académie de Rennes pour l'année scolaire 2023-2024 sera, après avis de la CACCCFC, arrêtée par le Recteur de l'académie de Rennes. Les résultats seront communiqués aux candidats en juin 2023.

Coordonnées pour le rendez-vous avec un CFC de l'académie de Rennes



GRETA-CFA DES COTES D'ARMOR

(Agences de développement de Lannion-Guingamp, Saint –Brieuc) 19 bis Bd Lamartine - 22000 SAINT-BRIEUC Tél : 02.96.61.48.54







GRETA-CFA DE BRETAGNE OCCIDENTALE

(Agences de développement de Brest, Carhaix-Centre Ouest Bretagne, Morlaix, Quimper-Cornouaille) 5 rue lle de Bréhat - 29334 QUIMPER Cedex

Tél: 02.98.90.15.18







GRETA-CFA EST BRETAGNE

(Agences de développement de Redon-Bain de Bretagne, Rennes-Brocéliande, Saint Malo-Dinan, Vitré-Fougères)

34 rue Bahon Rault – CS 46902 – 35069 RENNES cedex

Tél: 02.99.22.63.64







GRETA-CFA DE BRETAGNE SUD

(Agences de développement de Lorient, Pontivy, Vannes) 117 bd Léon Blum - 56321 LORIENT Cedex

Tél: 02.97.87.15.60





4 - PRISE DE FONCTION ET CARRIERE

En fonction des postes disponibles, des candidats inscrits sur la liste aux fonctions de CFC pourront recevoir une **proposition d'affectation** par le Délégué Régional Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue.

Les nouveaux CFC sont affectés dans un GRETA-CFA de l'académie de Rennes pour une année probatoire.

Les agents titulaires de la fonction publique d'une autre académie seront affectés dans l'académie de Rennes à titre provisoire.

Les personnels non titulaires de la Fonction Publique ou hors Fonction Publique seront recrutés en contrat de travail à durée déterminée pour une période correspondant à l'année probatoire.

Pendant cette année probatoire, ils bénéficieront d'un tutorat et d'une formation. A l'issue de l'année probatoire, ils peuvent après validation de la formation, sur proposition du Délégué

Régional Académique et sur décision du Recteur, être confirmés sur un poste de CFC.

Pendant l'année probatoire et les années suivantes, les <u>personnels fonctionnaires</u> bénéficient d'une délégation rectorale et <u>restent titulaires dans leur académie d'origine</u>. Ils peuvent faire des démarches personnelles (participer au mouvement inter académique, ...) afin d'intégrer l'académie de Rennes.

La prise de fonctions se fera le 1er septembre 2023.

Les candidats inscrits sur la liste aux fonctions de CFC 2023/2024, sans proposition d'affectation à cette date, pourront, selon les besoins, se voir proposer au cours de l'année scolaire 2023/2024 une nomination ou des missions dans le réseau des GRETA-CFA.

Pour les fonctionnaires, la carrière se poursuit normalement dans le corps d'origine dont les règles d'avancement continuent à s'appliquer.

5-FORMATION DESCFC

La **formation professionnelle** du CFC est engagée lors de son entrée en fonction et se poursuit sur un an. Elle est complétée, les années suivantes, par une formation continue.

L'accompagnement à la prise de fonction du nouveau CFC est mis en œuvre par la Délégation Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue de Rennes (DRAFPIC) et le Groupement d'Intérêt Public – Formation de l'Académie de Rennes (GIP-FAR).

L'année probatoire constitue une formation en alternance qui comprend, dans le cadre d'un parcours individualisé :

- > une partie théorique, sous forme de regroupements académiques et inter-académiques ; La durée de formation est arrêtée après un positionnement du nouveau CFC.
- une partie pratique constituée :
 - d'une mise en situation auprès d'un GRETA-CFA, avec l'appui d'un tuteur, afin de repérer concrètement les divers aspects de la fonction de CFC,
 - éventuellement d'un stage dans les institutions ou organismes locaux, départementaux ou régionaux avec lesquels les CFC entretiennent des relations professionnelles.
- la rédaction et la soutenance d'un mémoire professionnel sur une activité de CFC mise en œuvre pendant l'année probatoire.

L'évaluation des compétences acquises au cours de l'année probatoire est effectuée par un jury académique au terme de l'année scolaire. Les résultats du jury sont présentés à la Commission Académique Consultative Compétente à l'égard des Conseillers en Formation Continue (CACCCFC).